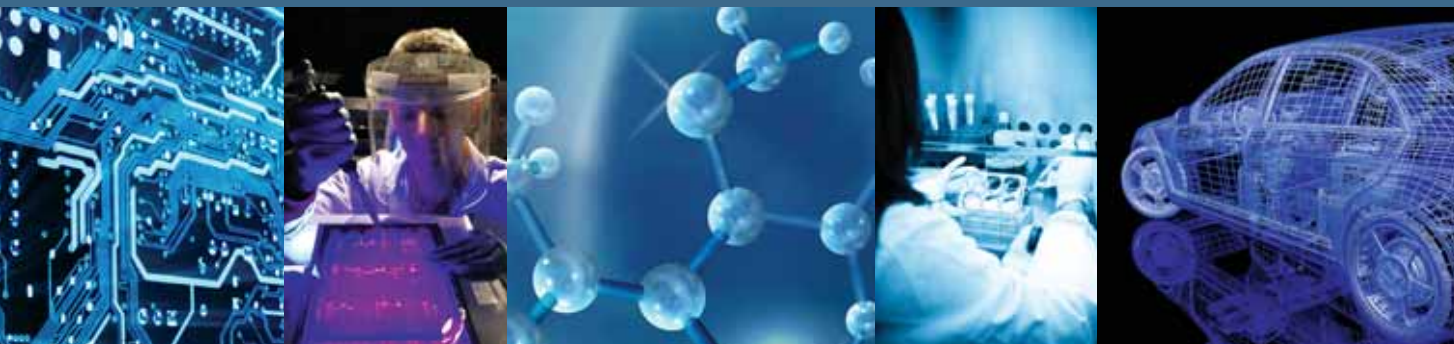


Trophées INPI DE L'INNOVATION 2010

Règlement



Trophées INPI de l'Innovation

Trophées INPI de l'Innovation 2010

Article 1

Objet

Les Trophées INPI de l'Innovation récompensent d'une part des entreprises qui ont inscrit la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement et d'autre part, des unités de recherche qui valorisent leurs travaux grâce à la propriété industrielle et ainsi améliorent la compétitivité des entreprises.

Article 2

Participation

La participation aux Trophées INPI de l'Innovation 2010 est ouverte en priorité :

- aux entreprises de moins de 1000 salariés (entreprise non détenue à plus de 25 % par une entreprise de plus de 1000 salariés) ;
- aux unités de recherche dépendant d'un établissement de recherche public.

Les candidats aux Trophées 2010 ne doivent pas avoir déjà été lauréats des Trophées INPI de l'Innovation 2009.

Article 3

Champ d'application

Une stratégie de propriété industrielle est avérée lorsqu'elle repose sur :

- la collecte et l'analyse de l'information en amont des recherches ;
- le dépôt de brevets, de marques, de dessins et modèles et le suivi des procédures ;
- l'extension éventuelle de titres à l'étranger ;
- la concession ou l'exploitation de licences ;
- la lutte contre les contrefaçons ;
- une veille active pour détecter les menaces et les opportunités dans son environnement.

L'utilisation successive, cohérente et appropriée de ces éléments permet à une entreprise ou à un organisme de recherche de protéger efficacement ses innovations technologiques. Cela contribue à sa réussite économique et constitue un facteur important de sa compétitivité.

Article 4

Éléments d'appréciation

Les Trophées INPI de l'Innovation 2010 seront décernés aux lauréats régionaux qui auront gagné à innover en mettant la propriété industrielle au cœur de leurs projets de croissance.

Entreprises

Au regard de la politique de recherche, d'innovation et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences...) mise en place par l'entreprise, le jury sélectionnera les entreprises qui ont su gérer au mieux les titres de propriété industrielle et dont les résultats sont probants, notamment en termes de :

- croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- emploi,
- rentabilité,
- activité à l'export,
- création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés,
- mise en place de partenariats ou participation à des projets collaboratifs...

Unités de recherche

Au regard de la politique propriété industrielle de l'établissement de recherche, le jury sélectionnera les unités de recherche qui auront contribué :

- à la création d'entreprises, notamment en terme d'impact sur l'emploi,
- au transfert de technologie effectif vers les entreprises : impact sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires,
- aux résultats de la politique de licence...

Ces éléments seront envisagés dans le cadre global de l'activité et des caractéristiques de l'entreprise ou de l'unité de recherche concernée.

Article 5

Sélection régionale

Pour chaque région où l'INPI est implanté, son représentant préside un jury, notamment composé de ses principaux partenaires régionaux de l'innovation.

Chaque jury décide souverainement de l'attribution des Trophées régionaux en fonction des éléments d'appréciation dont il dispose : au maximum, trois PME par région et une unité de recherche pourront être ainsi sélectionnées.

Parmi ces trois PME, le jury affectera un trophée « Éveil à la PI » à une entreprise prédiagnostiquée engageant une démarche de propriété industrielle.

Une remise de Trophées régionaux est effectuée dans chacune de ces régions.

Les candidats issus de régions où l'INPI ne dispose pas de représentant seront sélectionnés par un jury interrégional qui désignera les lauréats susceptibles de participer au jury national des Trophées INPI de l'Innovation 2010.

Article 6

Trophées nationaux

Tous les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation 2010 concourent automatiquement pour la finale nationale.

Le jury national sélectionne, parmi les lauréats régionaux PME, les lauréats nationaux des Trophées de l'Innovation INPI 2010. Un lauréat « Éveil à la PI » sera sélectionné parmi les entreprises bénéficiaires d'un pré-diagnostic propriété industrielle.

Les trophées nationaux de l'Innovation 2010 seront remis au cours d'une manifestation organisée à Paris en janvier 2011.